



Rapport Annuel 2008

La mise en place de la section a progressé avec satisfaction. Elle comprend maintenant 42 membres. Les responsables, au sein du Comité Permanent, s'efforcent d'attirer de nouveaux membres en vue d'en assurer la pérennité. Il faut mentionner que, dans un contexte d'incertitudes économiques, il n'est pas toujours aisé de convaincre des adhérents potentiels que les frais d'inscription constituent de l'argent investi à propos ...

Le Comité Permanent s'est réuni à Québec le 9 août 2008 en vue d'aborder les progrès réalisés depuis la dernière réunion de Durban et pour poser des jalons pour la mise en œuvre de nouvelles activités. On trouvera des détails dans le compte-rendu de cette réunion, disponible sur le site de la Section, rédigé par Claire Germain, Secrétaire de la Section,

Le congrès annuel est le point d'orgue des activités de l'IFLA, et, de la même façon, les conférences organisées par la section sont le point d'orgue de ses propres activités. (Davantage d'informations sont disponibles dans le rapport pour les années 2001 à 2007, en ligne sur le site de la Section). La Section s'est montré capable, grâce à l'excellente préparation menée par Claire Germain, non seulement d'offrir deux heures de communications, mais de co-organiser un programme avec la Section des Bibliothèques Parlementaires et la section des Publications Officielles.

Le mercredi 13 août 2008, devant les participants de la session organisée par la Section, Daniel Boyer (Montréal) a présenté le système juridique du Québec comme un modèle exemplaire de système mixte et Dominique Lapierre (Québec) a évoqué plusieurs aspects de la loi du Québec et les bibliothèques numériques. Dominique Lapierre était également notre hôte de la matinée du 13 août.

Les participants ont pu bénéficier d'une grande réception dans les locaux de la Bibliothèque Parlementaire du Québec. Conformément aux règles de l'IFLA, la section ne possède pas d'assets,

La réception n'aurait pu être possible sans le soutien généreux de l'Association Américaine des Bibliothèques Juridiques - American Association of Law Libraries (AALL) et de l'Association Internationale des Bibliothèques Juridiques - International Association of Law Libraries (IALL). La Section est reconnaissante à l'égard de ces deux associations pour leur soutien déterminé.

Le jeudi 14 août 2008, quatre communications ont été données dans le cadre de la session organisée en commun. Mary Alice Baish (Chicago), Pascal Petitcollot (Paris), Claire Germain et Sasha Skenederija (Ithaca) ont présenté les problèmes et les opportunités de l'authentification des sources officielles sous forme numérique et les publications officielles. Ces communications peuvent être lues sur IFLANET.

L'année 2008 a également été marquée par les premiers préparatifs du Congrès de Milan 2009. Il s'est révélé très difficile de trouver des intervenants en plein mois d'août. Malgré la programmation du Congrès en plein mois d'août, les efforts pour identifier deux intervenants de qualité semblent cependant s'avérer fructueux. Deux communications auront lieu, l'une sur les bibliothèques juridiques italiennes, l'autre sur les aspects les plus récents du droit italien, l'accent étant mis sur la protection des biens culturels.